



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEYSES

- Séance du 11 décembre 2025-

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, le conseil municipal de la commune de Seysses, dûment convoqué conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire dans la Salle des Fêtes au 225 Chemin des Boulbennes à Seysses, sous la présidence de Monsieur Jérôme BOUTELOUP, Maire.

*Nombre de Conseillers Municipaux : 29*

*Membres présents : 20*

*Absents avec  
procuration : 9*

*Absents sans  
procuration : /*

*Votants : 29*

*Date de convocation : 5/12/2025*

*Liste des délibérations affichée et mise en ligne le :  
12/12/2025*

**Présents :** Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUCI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Fabio VITULLI, Sébastien CHAUDERON, Olivier CHAPRON, Philippe RIGAL, Elodie ALBA, Gilles DURET, Vicky VALLIER, Emeline ROLLAND, Cynthia GONZALEZ, Françoise MALEPLATE

**Excusés avec**

**Procurations :** Dominique ALM à Magali PATINET, Orlane LABAT à Xavier BERLUTEAU, Morgane CARRA à Marie-Ange KOFFEL, Valentin DE MUER à Didier ZERBIB, Nathalie CARLES-SALMON à Malika BENSOUCI, Jérôme PUILLET à Jérôme BOUTELOUP, Vincent SOUBIRON à Philippe RIGAL, Laëtitia IMART à Vicky VALLIER, Michel BOUTET à Cynthia GONZALEZ

**Secrétaire :** Malika BENSOUCI

<b>N° DEL/2025-8-22</b>  <b>Demande de subventions pour le projet de maison des associations</b>	<p>Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales Vu le projet de maison des associations actuellement en phase d'études.</p> <p>Considérant que l'activité seysoise est marquée par le dynamisme de la vie associative, qui contribue largement à la production de l'offre locale dans les champs de la pratique artistique, culturelle et sportive, de l'organisation de manifestations ouvertes au grand public, et de l'organisation et la participation à des animations locales.</p> <p>La ville de Seysses souhaite proposer à l'ensembles associations de la commune des bureaux partagées, une salle de réunion et une salle polyvalente à la superficie modulable pour l'organisation de manifestations associatives.</p> <p>Considérant que ce projet est éligible aux subventions de l'Etat, notamment la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et le Fond Vert, mais aussi aux subventions du Conseil Départemental de la Haute Garonne et de la Région Occitanie.</p> <p>Considérant que malgré la délégation donnée par le Conseil Municipal au Maire pour les demandes de subvention, les services de l'Etat demandent une délibération du Conseil Municipal.</p> <p>Considérant que le coût global du projet de maison des associations est estimé à ce stade à 966 825 € HT, soit 1 160 190 € TTC.</p>
--	---

N° DEL/2025-8-22

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

-D'adopter le projet de construction d'une maison des associations pour un montant prévisionnel de travaux de 966 825 € HT (estimation).

-De solliciter l'Etat, à travers la DETR et la DSIL, le Conseil Départemental, et tout autre organisme susceptible d'octroyer une aide financière, afin de déposer les dossiers de demandes correspondants, aux fins d'obtention des aides aux taux les plus élevés.

-D'arrêter le plan de financement global comme indiqué ci-après :

Dépenses (HT)		Recettes	
Etudes	115 425 €	Subvention Etat (DETR)	290 047.50 €
Travaux	851 400 €	Subvention Etat (DSIL)	145 023.75 €
		Subvention CD 31	255 420 €
		Autofinancement	276 333.75 €
Total :	966 825 €	Total :	966 825 €

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,  
au registre sont les signatures,  
pour copie conforme.

Le Maire,  
Jérôme BOUTELOUP

Secrétaire de séance  
Mallka BENSOUCI

